



## INFOR JEUNES Le billet



### Le Sniffing : attention danger !

Qui n'a pas un jour, respiré la colle blanche utilisée à l'école, humé un pot de Tipp-Ex® ou ressenti une sensation de bonne humeur et de légèreté après avoir respiré des vapeurs d'essence ? Un geste resté sans conséquence pour la plupart. Aujourd'hui, on constate une recrudescence du « sniff » auprès des jeunes. Il est important de rappeler que sa pratique - régulière ou non - pose de réels problèmes de santé.

#### Définition

Le « sniffing » est l'action de sniffer (vient de l'anglais « to sniff » : sentir, renifler), d'inhaler les vapeurs de solvants, d'aérosols ou d'autres substances volatiles dans le but d'atteindre une certaine ivresse, un sentiment d'euphorie. Il ne s'agit pas de les respirer de façon superficielle ; il s'agit de les inhaler très profondément par le nez et la bouche.

#### Quels produits ?

Les solvants sont des produits chimiques à vapeur psychotrope, c'est-à-dire des vapeurs capables de modifier l'activité mentale, l'humeur, le comportement ou la perception des choses. La majorité de ces produits sont des dérivés du pétrole et du gaz.

Ceux-ci entrent dans la composition de nombreux produits à usage courants, en vente libre : colles, vernis, peintures, détachants, gaz de briquet, dissolvants, dégraissants, Tipp-Ex, parfums, gaz propulseurs des aérosols (déodorants, insecticides, laques, bombe chantilly,...) etc. En général, ces substances sont le plus souvent directement inhalées à même le flacon ou bien sont au préalable vaporisées (ou versées) sur un linge ou dans un sac.

**! Attention, même si ces produits sont en vente libre, il ne faut pas pour autant en déduire qu'ils sont inoffensifs ! Au contraire, leur inhalation peut produire de gros dégâts sur l'organisme.**

#### Quels dangers ?

Lorsque l'on inhale des solvants, les vapeurs sont très rapidement absorbées par les poumons et atteignent le cerveau en quelques secondes. Elles provoquent successivement une euphorie avec sensation d'ivresse, suivie, chez certains consommateurs, de troubles de la perception pouvant conduire à des hallucinations, et enfin, une somnolence allant parfois jusqu'à la perte de conscience.

On compte aussi malheureusement des décès survenus au cours de « prise » (asphyxies liées à l'inhalation dans un sac en plastique, explosion suite à de mauvaises manipulations, arrêt cardiaque, accidents de la route dus à l'état de conscience modifiée,...).

A long terme, les effets sur la santé peuvent se révéler très néfastes (lésions des voies respiratoires, du système digestif, du rein et du foie, pathologies neurologiques, troubles du comportement,...).

#### Où s'informer ? Qui peut aider ?

En dehors de son médecin traitant ou service d'aide à la santé, il existe des services d'aide, d'écoute et d'information parmi lesquels :

- **Infor Drogues** : permanence téléphonique 24h/24 au **02/227 52 52** – permanence Internet (réponse dans les 72h) [www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be)
- **Centre Anti-Poison** : 070/245 245 [www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)
- **Modus Vivendi** : prévention du sida et réduction des risques liés à l'usage de drogues [www.modusvivendi-be.org](http://www.modusvivendi-be.org)

Toute information complémentaire peut-être obtenue auprès d'Infor Jeunes en composant le **070/233.444**

Editeur Responsable : Infor Jeunes Couvin, 72 rue de la Marcelle, 5660 Couvin

FEDERATION DES CENTRES INFOR JEUNES WALLONIE – BRUXELLES asbl

rue Saint Nicolas, 2 - 5000 Namur

Tél : 32+81/33.74.40 Fax : 32+81/22.63.12 Banque 001-0310751-39

[www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be) - [federation@inforjeunes.be](mailto:federation@inforjeunes.be)

*L'information sans condition*